



Le nouvel amphidrome La Chatouilleuse va enfin naviguer dans la baie de Mamoudzou



Département : Où sont ces rapports ministériels ou IGAS que l'on aimerait voir ?

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2624 - Édition du 5 Avril 2023



## Les violences débordent de nouveau sur le cadre scolaire

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉDUCATION : Violente intrusion ce mardi au lycée du Nord à Acoua

Trente individus cagoulés et détenteurs d'armes blanches ont littéralement pris d'assaut l'établissement scolaire qui a dû retrancher élèves et personnel en confinement sur la matinée. Ce qui a permis d'éviter le drame.

Alors que les élèves venaient juste d'entrer en cours à 7h, dix minutes après, une trentaine d'individus ont fait immersion dans le lycée du Nord à Acoua. Cagoulés et armés de chombo et de couteaux, ils ont cherché à réaliser une véritable razzia. Le personnel de l'établissement a aussitôt réagi, nous explique Pascal Lalanne, Conseiller du recteur pour les établissements et la vie scolaire : « Professionnels et élèves se sont confinés dans les classes en attendant que les gendarmes arrivent, ce qui a permis de n'avoir à déplorer que des dégâts matériels. Des portes ont été cassées, et le laboratoire a été saccagé. »

Des vandales cagoulés ou déguisés pour ne pas être reconnus, « mais certains ont malgré tout été identifiés ». Une fois la gendarmerie sur place, le confinement a été maintenu à leur demande, « ils ont souhaité passer dans les classes pour échanger avec les jeunes ».

Les agresseurs seraient passés par les côtés du lycée, « que nous allons sécuriser en priorité », indique le représentant du rectorat.

## Des bandes organisées

Les cours se sont poursuivis, mais pour ce mercredi, une autre organisation a été mise en place. « Tout d'abord, une partie du personnel s'est mis en droit de retrait, car choquée. D'autre part, ce mercredi doivent se tenir des épreuves de langue. Elles seront délocalisées. Enfin, cette journée au lycée du Nord sera dédiée aux élèves de Terminales qui n'ont pas encore finalisé leurs vœux sur ParcoursSup. »



*Protestation contre les violences dans un autre établissement de l'île en 2021*

Le personnel du rectorat s'est réuni autour de cette intrusion qui reste quasiment inédite dans son ampleur, seul le lycée de Kahani avait vécu un événement à-peu-près semblable par le passé.

En tout cas, la zone était en ébullition depuis quelques jours. Des jeunes de Dzoumogne et de Bandraboua étaient en effet venus s'affronter devant le lycée la semaine dernière. Et le maire d'Acoua Marib Hanaffi appelle à prendre la mesure de la situation: « Ceux qui sont venus pour saccager arrivent d'un peu partout dans Mayotte. Je me demande même si certains ne sont pas scolarisés dans l'établissement vu qu'ils échangent par sms, ils sont très organisés. Comme à Dzoumogne le mois dernier, ils viennent pour la bagarre. J'apprends que les institutionnels craignaient qu'il se passe quelque chose ce mardi, mais peu de moyens ont été mis sur place. Les forces de l'ordre ont fui comme des policiers municipaux quand il y a eu l'agression. Il faut arrêter d'utiliser des gaz lacrymogènes mais les attraper

plutôt. » Capter les informations détenus par les scolaires et qui circulent par messages permettrait d'anticiper ces violences.

Nous n'avons pu avoir d'interlocuteur de la gendarmerie nationale.

A.P-L.

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-  
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-  
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-  
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-  
Contact commercial :  
06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# ÉDUCATION : Le nouvel amphidrome La Chatouilleuse va enfin naviguer dans la baie de Mamoudzou

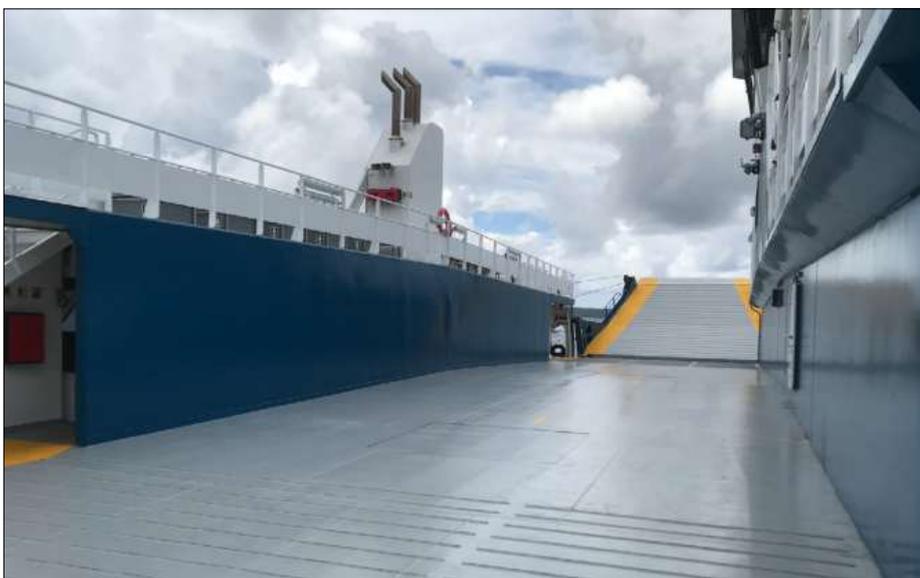
Arrivée en début de semaine dernière à Mayotte depuis l'île Maurice, La Chatouilleuse a effectué des exercices en mer afin d'être totalement opérationnelle. Elle devrait rentrer en service aujourd'hui ou au plus tard d'ici la fin de semaine.

C'est une petite révolution pour le monde maritime mahorais mais surtout pour la STM. [Comme nous l'avions annoncé](#), la Chatouilleuse est moins grande que ses prédécesseurs Nahouda, Polé et Karihani (39,5m au lieu de 60m) mais « beaucoup plus silencieuse avec moins de décibels », indique la commandant de bord, visiblement conquise.

En effet, elle est équipée de moteurs diesel électriques. « Ce sont des moteurs diesel et une propulsion électrique, précise le chef mécanicien de La Chatouilleuse. Les groupes produisent de l'électricité ce qui alimente la propulsion. De plus, les injections sont aussi électriques. Nous devrions faire des économies sur le



*Un simple joystick suffit à diriger La Chatouilleuse*



*La Chatouilleuse peut embarquer deux rangées complètes de camions.*

fioul », poursuit-il.

**« Une fierté pour le département de Mayotte »**

A l'occasion de cette présentation officielle de la Chatouilleuse, plusieurs institutionnels étaient présents pour assister à cette visite, c'est notamment le cas de Ben Issa Ousseni, président du Conseil départemental, mais aussi d'Ali Omar, 3e vice-président du Conseil départemental en charge de l'administration, des transports et de l'environnement pour qui « Ce nouvel amphidrome est une fierté pour notre département, nous modernisons notre flotte. Après avoir dématérialisé les tickets depuis le 1er avril, nous continuons de poursuivre notre

développement », se félicite-t-il.

La chatouilleuse devrait remplacer progressivement les Maore Mawa et Safari. Concernant sa mise en service et le transport de passagers, Ali Omar souhaite que cela se fasse le plus vite possible, « Soit aujourd'hui, soit d'ici la fin de la semaine, assure-t-il. Par ailleurs, nous souhaitons faire son inauguration officielle à la fin du ramadan, le 29 avril à l'occasion du festival de Mayotte ». La sœur de la Chatouilleuse, l'Imâne, devrait arriver dans l'île au cours du mois de juin. Au-delà de la présence de moteurs diesel électriques, deux mécaniciens seront présents systématiquement dans chacun des amphidromes pour assurer leur bon fonctionnement.

Ils pourront ainsi embarquer deux rangées complètes de camions et accueillir près de 400 passagers chacun. D'un montant total de 14,5 millions d'euros pour les deux navires, 83% sont pris en charge par le fonds européen Feder et le reste, 17%, est financé par le Conseil départemental. Enfin leurs dimensions plus petites que leurs aînées vont permettre de les réparer en cale sèche sur le chantier de Petite-Terre.



*Ali Omar et Ben Issa Oussenen sont montés dans la cabine de pilotage*

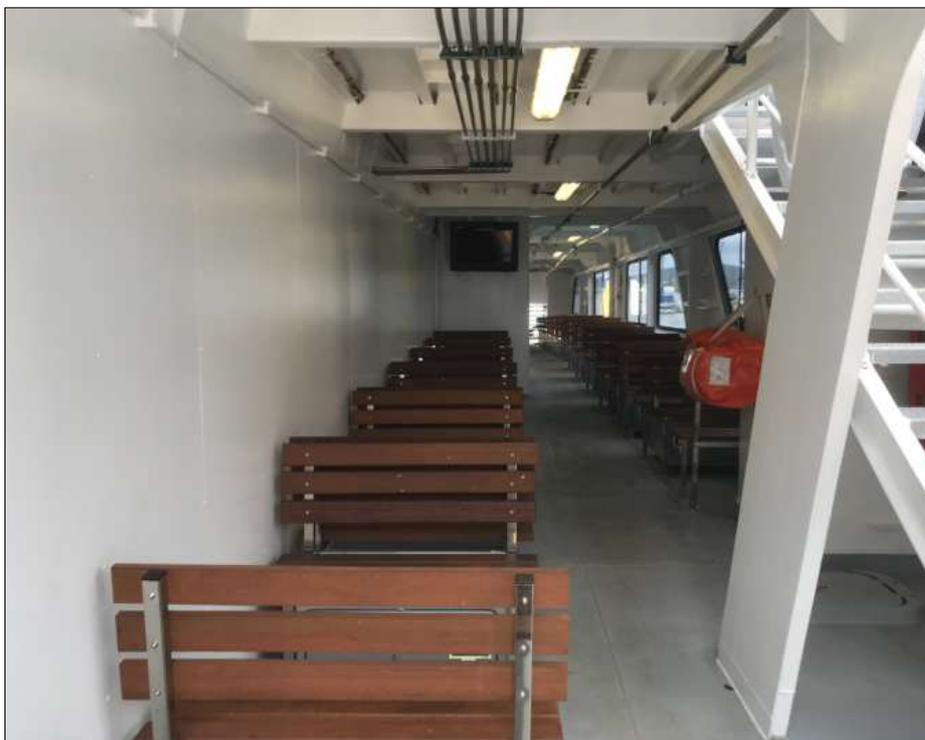
#### « La Chatouilleuse », tout un symbole

Le choix du nom pour cet amphidrome n'est pas le fruit du hasard, il fait référence aux « Chatouilleuses » de Mayotte qui se sont battues au cours des années 1960 et 1970 pour que l'île au lagon face partie de la République française. C'est donc tout un symbole. « Le Conseil départemental souhaitait rendre hommage aux grandes figures de Mayotte, à l'instar de l'aéroport Marcel Henry ou encore du lycée

Younoussa Bamana à Mamoudzou. On construit du solide sur le passé », explique Ali Omar.

En outre, ce dernier précise que les contrôles à bord seront renforcés « Nous devons augmenter nos recettes d'exploitation car nous n'avons aucune aide de l'État pour ce projet ». Concernant la gratuité pour les piétons qui avait été annoncée auparavant, ce n'est, pour l'instant, plus à l'ordre du jour... Le vice-président chargé des transports a aussi parlé du projet de navettes maritimes qui devraient être en service pour 2026. « L'avant-projet sur les gares maritimes d'Iloni et de Longoni est en cours de finalisation, nous attendons les autorisations pour commencer les travaux d'ici 2025.

Un appel d'offre sera lancé pour les navettes maritimes afin d'avoir une flotte suffisante. De plus, un transport de fret depuis Longoni sera également mis en place ». L'objectif étant de désengorger le nord de Mamoudzou. A travers ces nouveaux amphidromes, le Conseil départemental et la STM souhaitent moderniser la flotte de bateaux avec des moteurs moins gourmands. « Nous souhaiterions mettre, à terme, des moteurs électriques pour notre flotte, mais la technologie n'est pas encore assez avancée pour l'en équiper », conclut Ali Omar.



*La Chatouilleuse peut accueillir jusqu'à 392 passagers*

B.J.

# SOCIÉTÉ : Département : Où sont ces rapports ministériels ou IGAS que l'on aimerait voir ?

Grâce à l'IGAS, Mayotte a pu obtenir par le passé de justes compensations de l'Etat. Mais à l'heure de refaire un bilan sous la pression migratoire qui engorge les services sociaux, les multiples rapports rendus sur le sujet ne sont pas consultables, déplore le vice-président du Département Madi Velou.

Acculé par une charge sociale sans équivalent dans un autre département français, en raison de l'extrême pauvreté de la population et du poids de l'immigration, le Département coulait. Un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) mettant l'accent sur les déficiences de l'Etat en matière de compensations de ces charges sociales dont une grande partie est imputable à l'immigration clandestine, avait dénoué les cordons de la bourse en 2016. Des dizaines de millions d'euros avaient permis d'initier une vraie politique sociale qui est encore loin d'être aboutie.

Des établissements qu'il faut faire fonctionner, et la pression migratoire plaide toujours pour leur multiplication. C'est pourquoi, l'IGAS a été de nouveau sollicité, mais le rapport non communiqué, pas plus que celui des 6 ministères dévoilé par Mediapart, nous avait indiqué Madi Moussa Velou, 7ème vice-président chargé de la Solidarité, de l'Action sociale et de la Santé. Nous l'avions interviewé alors que le président Ben Issa Oussenî révélait ne bientôt plus pouvoir accueillir les non assurés sociaux dans les PMI, pour les envoyer vers l'hôpital. L'Etat ne veut en effet pas appliquer l'Aide Médicale d'Etat (AME) sur le territoire, mais demande au conseil départemental d'assumer.

L'élu en charge du social réitère. « En 2021, l'ancienne directrice de l'ARS Mayotte Dominique Voynet et le préfet Colombet ont chargé un ancien inspecteur de l'IGAS de faire un rapport sur l'Aide sociale

à l'enfance et les PMI. Il a été livré en juin de la même année, mais non rendu public car nous étions en pleine élection départementale. Ils nous l'ont remis depuis, mais ils nous demandent de ne pas communiquer, préférant un travail concerté avec l'ARS et le CHM. Ce rapport pointe très clairement les déficiences de l'Etat sur l'ASE et les PMI. »

S'en est suivie ce qu'il appelle une « vague de missions », émanant des ministères de la Justice, de la Santé, des Affaires sociales, « sur la petite enfance, l'ASE, le RSA, mais nous n'avons pas les rapports là encore ».

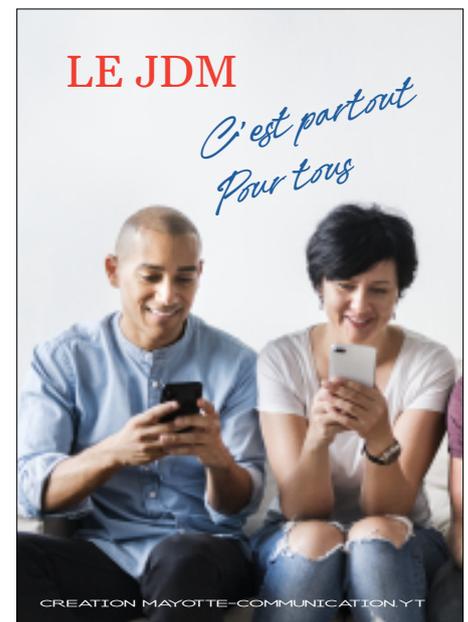
La dernière mission en date porte sur les PMI et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) menée par la Chambre régionale des Comptes, ce qui a l'avantage d'en sécuriser la publication...

« Nous avons été énormément auditionnés, mais nous aimerions que cela porte ses fruits, et pouvoir consulter ces rapports », conclut-il.

A.P-L.



*Ericka Bareigts avait apporté des millions pour l'ASE en septembre 2016 à la suite d'un rapport de l'IGAS*







*Pose de la plaque officialisant le Parc Mahabou comme site pilote refuges LPO.*



*Installation des nichoirs de Mahabou en cours sous l'oeil d'Émilien Dautrey*

Basé sur une charte évaluative de 15 gestes et bonnes manières relatifs à la "labellisation" **Refuge LPO**, en terrain public ou privé, ce projet a légitimement été adapté aux spécificités et besoins de notre territoire. Une sorte de cahier des charges avant tout de conseils, visant à accompagner le ou les propriétaire(s) du site concerné. "Je laisse des zones volontairement sauvages avec des herbes hautes", "je m'engage à ne pas utiliser de produits chimiques pour les faune et flore" ou encore : "je transforme mes déchets organiques en composte"; tels sont quelques axes figurant dans l'évaluation concernée ayant pour notation évolutive 3 degrés d'appréciation se résumant à *Validé*, *En cours* ou bien, *Faille à inexistant* !

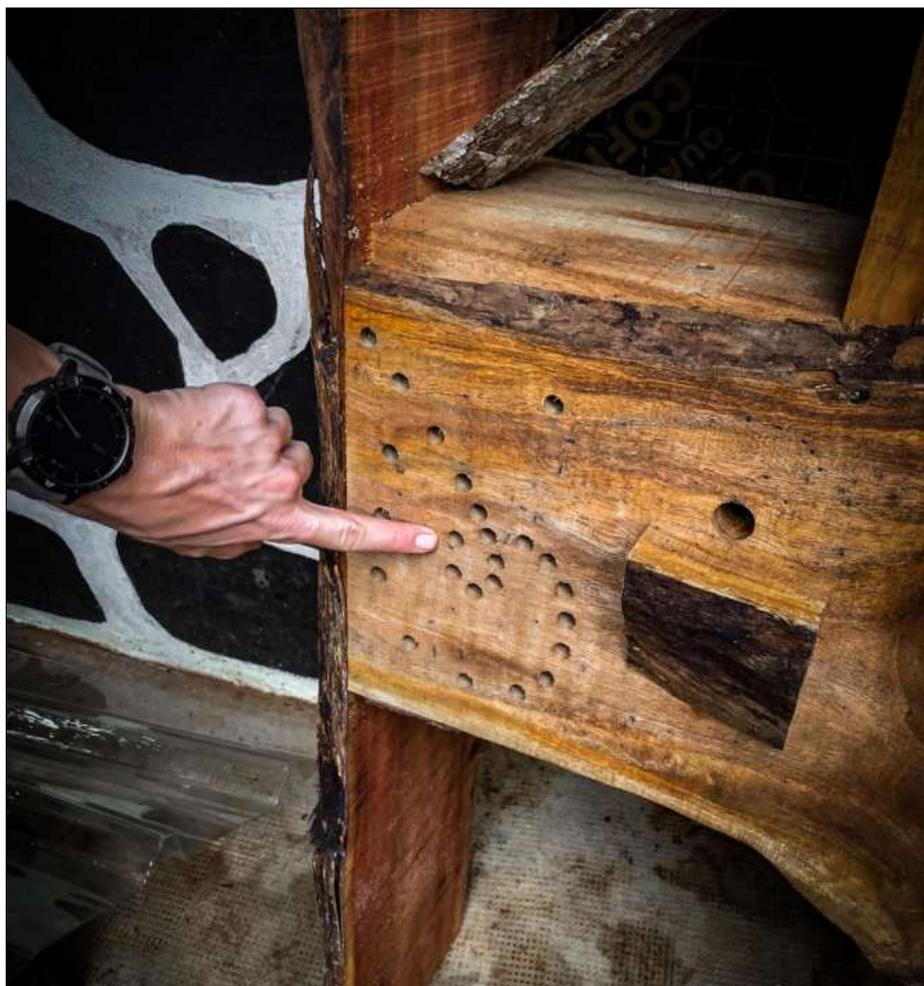
C'est donc dans une intéressante complémentarité que nos sites pilotes mahorais ont été officiellement inaugurés présentant l'approche privée pour le gîte de M'Liha à M'Tsangamouji et publique, pour l'emblématique jardin botanique de Mamoudzou. « *Quel honneur que cette seconde inauguration se fasse en ce parc*

! » introduit avec émotion **Émilien Dautrey**, directeur du **Gepomay** « En plus de la grande visibilité que cela incarne, il faut savoir que de nombreux gestes présents sur la charte étaient déjà mis en action en ce lieu; on ne partait donc pas à l'aveugle dans ce projet et l'accompagnement apporté par notre chargée de mission, Laurie, s'est fait avec un réel plaisir ».

### Installation des nichoirs

Afin de garantir un respect environnemental ayant aussi trait à la pérennisation d'une chaîne alimentaire naturelle et existante, il a donc été pensé par l'association concernée, de mettre en place des **hôtels à insectes** favorisant ainsi le développement global d'un écosystème corrélatif à la vie des invertébrés en un même lieu que celui des oiseaux. Abeilles solitaires, papillons ou bien même bourdons, pourront ainsi nouer promiscuité avec nos Moucherolles et Martinets malgaches, nos Chouettes Effraies ou encore nos Martins Tristes...

Tout a été étudié et référencé par coordonnées GPS en amont afin de définir les emplacements adéquates



*Un des compartiments composant l'hôtel à insectes avec (de g. à d.) des ouvertures pour abeilles solitaires et une aire d'atterrissage pour bourdons*



*L'ensemble des abris a été fabriqué à partir de bois de Badamiér provenant du Service des ressources forestières (SRF) du Conseil départemental, à Coconi*

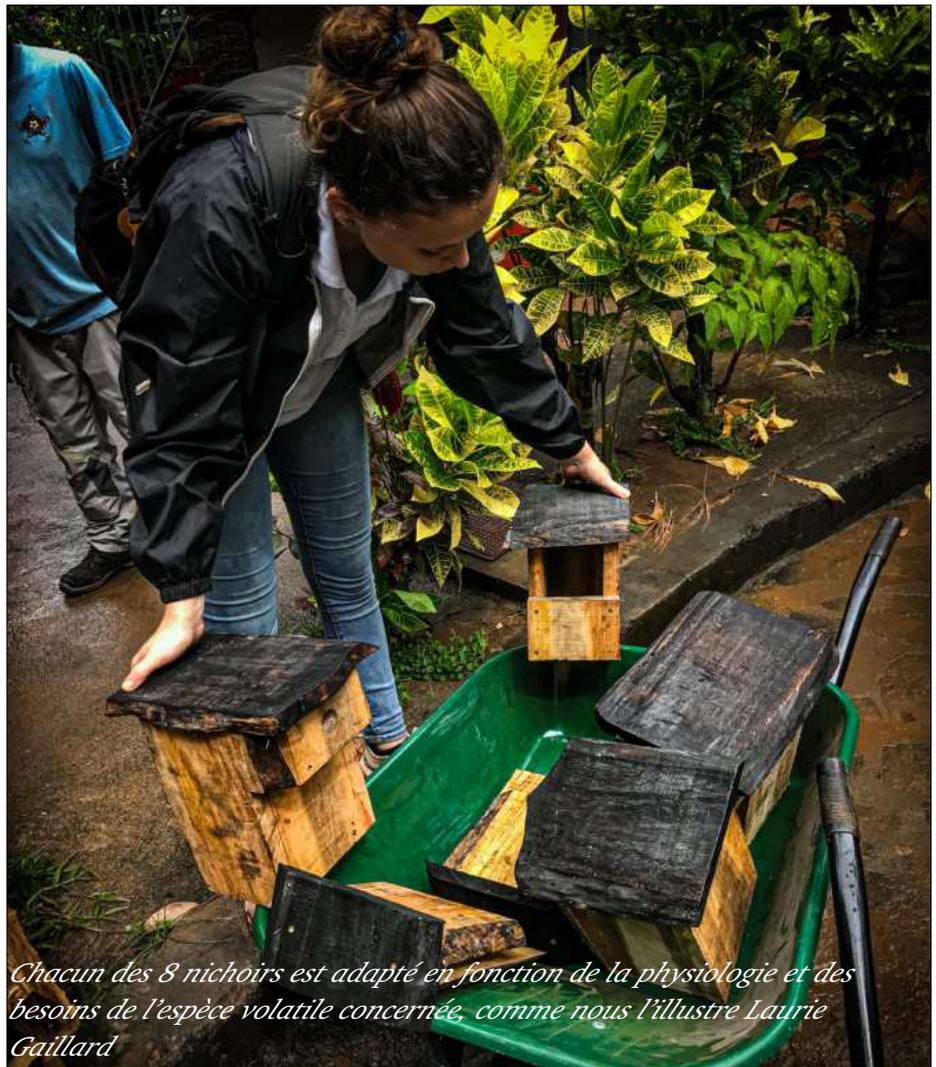
où seront fixés nos divers nichoirs; les arbres concernés, la hauteur escomptée en fonction du type d'oiseau visé mais également les zones appropriées à la pose des massives colonnes servant d'hôtel à insectes. Alors qu'une zone favorisera la pousse naturelle des herbes, une autre a été volontairement élaguée — car présentant des plantes exotiques envahissantes—. En compensation, ce sont près de 57 plantes qui ont été replantées offrant ainsi fertile terrain de chasse à nos volatils tant admirés. « Nous avons une biodiversité exceptionnelle que la population ne connaît malheureusement pas. Ces installations vont aussi, à terme, être source d'apprentissage et de support pédagogique pour nos jeunes car lorsqu'on connaît, on respecte. Et c'est notre mission à nous, Département, de sensibiliser cette jeunesse » nous indique **Ibrahim Ahmed Combo**, nouveau directeur environnement et développement durable au sein du

**Conseil départemental.**

Un département de plus en plus soucieux et impliqué dans ces divers projets environnementaux valorisant le patrimoine naturel existant et les indispensables conservation et protection qui s’y greffent. Des projets à court, moyen et long terme visant aussi une continuité écologique citadine et des corridors fluviaux en lien avec nos ramifications de rivières, de type **Trame verte et bleue** (TVB)\* pour lesquels l’association **Gepomay** envisage aussi l’entame de projets d’étude grâce au soutien des élus et acteurs locaux comme nous le confie la présidente bénévole, **Amélie Van Gemert**.

Amoureux de la Nature, connaisseur ou non, admirateur discret, observateur privilégiés ou encore adorateur de voluptés sonores, n’hésitez pas à vous rendre en ces lieux verdoyants, encore préservés, afin de vous imprégner de la douce émulation que nous offrent quotidiennement ces acteurs terrestres ou ailés.

MLG



*Chacun des 8 nichoirs est adapté en fonction de la physiologie et des besoins de l’espèce volatile concernée, comme nous l’illustre Lauric Gaillard*



*Pose d’un nichoir à Passereaux pour Mari Rafioun (à d.), chef de la gestion des parcs de Mahabou et Coconi*

\*La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d’échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l’homme, circuler, s’alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l’ambition d’inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d’aménagement du territoire, contribuant à l’amélioration du cadre de vie et à l’attractivité résidentielle et touristique (Ministère de la transition écologique et des territoires).

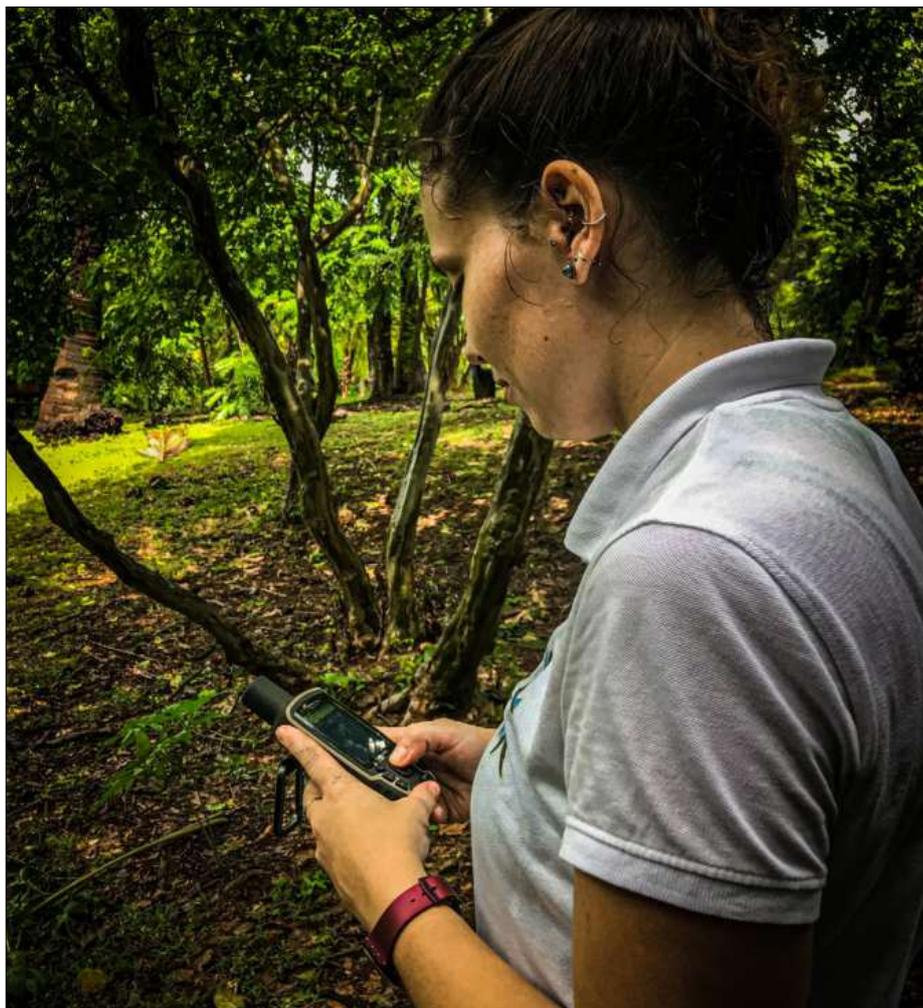


Suivez le JDM sur internet



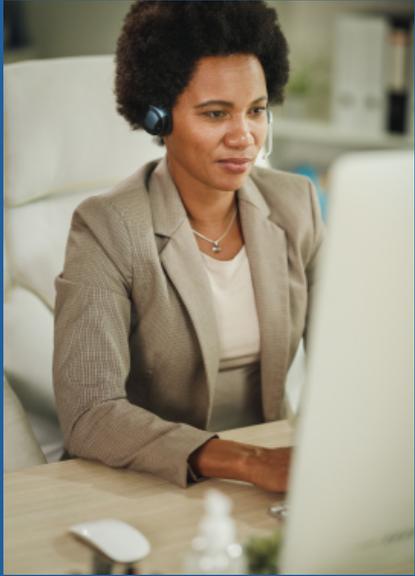
*Nichoir pour Chouette Effraie qui sera fixé dans un vieux manguiers entre 3 à 8 mètres du sol*

*Observation des coordonnées GPS des arbres enregistrées en lien avec la pose des nichoirs*



*(À g.) Mariane Harmand, chargée de Communication Gepomay à l'origine de la création graphique des 2 panneaux officiels sites pilotes refuges LPO Mayotte aux côtés de Mari Rafioun*

**ANNONCES  
LEGALES**



**DEMANDE DE  
PUBLICATION**

# JUSTICE : Justice – Un endormissement au volant aux conséquences dramatiques

C'est une audience à trou qui se tenait au tribunal correctionnel ce mardi matin. Plusieurs affaires étaient renvoyées, dont celle d'une possible erreur médicale datant d'il y a 11 ans et un accident mortel de la route du mois d'avril 2022, et alors que auteur et parties civiles s'étaient déplacées. L'avocate plaidait la réception tardive du dossier. Après avoir jugé trois petits dossiers, une affaire d'homicide involontaire était jugée en fin de matinée.

Le 30 décembre 2020 aux alentours de midi, Djanffar\* roulait avec son 4x4 lorsque, arrivant vers le rond point du port de Longoni, il s'assoupit, sa voiture faisait alors un écart de route. Le choc avec le scooter de Nathan\* qui arrivait en face fut violent. Le conducteur de la voiture le met immédiatement en position latérale de sécurité en attendant les secours. Mais le traumatisme crânien va provoquer une hémorragie interne chez le scootériste de 33 ans qui va décéder peu après. Laisant une compagne et deux enfants de 11 et 5 ans.

« Un drame de la route qui pourrait nous arriver à tous ». Cette phrase, ce sera aussi bien l'avocate de Djanffar, que celui de la famille des victimes, que le procureur qui va la prononcer. Car en dehors de ce constat de la nécessité de s'arrêter immédiatement en cas de fatigue au volant comme le rappelait la juge Chantal Combeau, il n'y a rien dans ce dossier. L'auteur de la collision était en règle, son véhicule aussi, « j'étais fatigué après m'être levé à 5 heures du matin et avoir subi les embouteillages », dira-t-il pour sa défense. A 54 ans, il est professeur des écoles en maternelle depuis 1994, et a deux grands enfants de 26 et 23 ans. Il rajoutait que ce drame lui avait « servi de leçon », « maintenant je m'arrête pour m'asperger d'eau quand je suis fatigué ».

Quand à la victime, il était Chef de



*Prés de deux heures de suspension d'audience ce mardi matin*

section maintenance à la centrale thermique EDM de Longoni. Lors de l'accident, il était relevé chez lui un taux de 5,95mg de cannabis, mentionnaient les juges.

## Fatigue ou conduire, il faut choisir

« Je reprends la déclaration d'un juge aux Assises, 'on ne s'habitue jamais à la mort', plaidait Me Yanis Souhaili pour la famille de la victime. Les faits qui se sont déroulés sont simples, mais avec des conséquences tragiques. Nous avons devant nous un bon père de famille qui s'est assoupi, mais les proches de celui qui est décédé sont dévastés. Sa compagne qui est rentrée en métropole n'a plus voulu parler de l'accident pendant les deux ans qui ont suivi, elle n'a repris contact avec moi que récemment. » Bien que sa cliente n'ait pas été convoquée en temps et heure, l'avocat n'a pas demandé le renvoi, eu égard à sa consœur arrivée du barreau de La Réunion. Il demandait par contre de repousser l'audience sur intérêt civil, qui permet de proposer « une indemnisation à

l'amiable », après échanges entre les parties.

Le procureur soulignait une perte de vigilance « qui peut arriver à tous », mais qui implique d'arrêter son véhicule, « or il ne l'a pas fait ». Il demandait 12 mois de prison avec sursis.

L'avocate de Djanffar, Me Céline Cauchepin du barreau de La Réunion, soulignait le parcours de vie exemplaire de son client jusqu'alors, « qui a commis une maladresse aux conséquences irréparables », et réclamait « indulgence et humanité ». Il sera condamné à la peine requise par le parquet, un an avec sursis. L'audience sur intérêt civil se tiendra le 16 septembre 2023.

## Le carburant pour arrondir ses fins de mois

Comparaissait également à cette audience collégiale, trois autres prévenus. La première affaire portait sur un abus de confiance au préjudice

de la station TotalEnergies. Le prévenu, Saïd\*, avait ses petites habitudes. Chauffeur routier, il affectionnait particulièrement la station service de Dzoumogne pour faire le plein du véhicule. Le plein, c'était aussi celui de son porte-monnaie, puisqu'il s'entendait avec le pompiste sur une surfacturation. « Je payais avec la carte carburant Total de mon entreprise, et on me reversait du liquide ». Le « on », usuellement qualifié de pronom malhonnête pour son incapacité à désigner précisément l'individu qui l'emploie, collait à la situation : aucun personnel de la station Total n'ayant avoué avoir participé, et l'enquête n'étant pas allée plus loin.

L'entreprise BDM employant Saïd constatait des anomalies dans les relevés de carburant, et déposait plainte. Et faisant ses comptes, découvre un trou de 6.541 euros sur la période du 1er avril au 7 octobre 2021. Le chauffeur tentait d'expliquer son geste, « Je gagnais 900 euros, ce n'était pas assez pour mes trois enfants qui font des études en métropole ». « Heureusement que tous ceux qui gagnent peu ou rien ne font pas comme vous », rétorquait la présidente d'audience Chantal Combeau. Il était condamné à une peine de 5.000 euros d'amende avec sursis.

Une affaire de lavage de bus à proximité de la station de captage



*Le rond-point de Longoni à proximité duquel s'est déroulé l'accident  
(Image d'archive)*

d'eau de Dzoumogne retenait aussi l'attention des juges, mais comme ni le conducteur ni son entreprise

n'avaient eu connaissance de cette problématique environnementale, il était condamné à 1.000 euros d'amende avec sursis.



*La station Total de Dzoumogne*

Enfin, une nouvelle fois, c'est un propriétaire de barque, mi-pêcheur, mi-guide touristique qui était condamné pour cette seconde activité à 3 mois de prison avec sursis et 1.500 euros d'amende pour avoir amené 5 personnes sur les îlots Choizil pour 10 euros par personne. Activité courante par le passé mais sur laquelle les affaires maritimes ont constaté un manquement dans les équipements de sécurité. La lourdeur de la peine s'explique par l'existence de précédents de ce récidiviste.

**Anne Perzo-Lafond**

\* Prénom d'emprunt

# SOCIÉTÉ : Retraites : l'intersyndicale de Mayotte porte des revendications nationales et locales



*La manifestation du 7 mars dernier*

L'intersyndicale de Mayotte (UI-CFDT, UD-FO, CFE-CGC, FSU, CGT-Ma, SUD-Solidaire, UNSA) appelle toutes et tous les travailleuses et travailleurs (public, privé, jeunes et retraité) à une nouvelle grande journée de grève et de manifestations le jeudi 06 avril 2023 pour exiger plusieurs points:

- Le renoncement du gouvernement au report de l'âge légal de la retraite de 62 à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation
- L'application du taux et du plafond de la sécurité sociale de droit commun sur les calculs de pensions à Mayotte
- L'ouverture des droits aux régimes complémentaires de retraite (IRCANTEC, AGIRC ARRCO)
- L'application du code de la sécurité sociale à Mayotte

- L'application du SMIC de droit commun et en finir avec les discriminations
- Extension des conventions collectives nationales
- Alignement de l'indexation des salaires à 53% pour finir avec les disparités de traitement
- Application du droit commun sur les minima-sociaux (allocations familiales, logement, rentrée scolaire, ASPA, AAH, RSA, prime d'activité, ...)
- La revalorisation de la carrière des anciens agents de l'Ex-fonction publique locale de la CDM en reprenant en compte leur ancienneté générale de services (AGS)
- Reprise de la totalité de la carrière des énergéticiens de Mayotte par la Caisse Nationale de retraite des IEG (CNIEG)

- Harmonisation des pensions des agents de la Fonction publique
- Le maintien de la bonification outremer
- Le maintien et l'application à toutes et tous de l'Indemnité Temporaire de Retraite.

Rendez-vous est donné le jeudi 6 avril 2023 à 9h place de la République à Mamoudzou



Suivez le JDM sur internet

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/02/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

AU GOÛT DES ÎLES

Siège social : 71 CHEMIN DU RESERVOIR,

97670 CHICONI

Capital : 1.500€

Objet : Exploitation de tout bar,  
restaurant, organisation de réunions,

congrès, séminaires, banquets,

location de salles et d'une manière

générale toute activité se rapportant

à la restauration ; café, glacier ;

épicerie fine, vente de produits

régionaux ; vente de plats à emporter

; cours de cuisine, commerce négoce

import-export

Président : M. AMBIDINA BOINAHERY, 71

CHEMIN DU RESERVOIR, 97670 CHICONI. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU

